

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE du 27 JANVIER 2020**  
**Adopté le 25/02/2020 avec 22 voix pour - 0 contre et 0 abstention**

## Présents et excusés au comité social et économique

### Les représentants employeur :

Saïdi MESBAH (Président du CE), Pascale DUMARIE (DRH LLCE)

### Les membres élus présents :

OS	TITULAIRES		SUPPLEANT.E.S CONVIE.E.S ou REMPLOCANT.E.S UN.E TITULAIRE	
<b>UNSA</b>	1 MELENDEZ Manon	LLM	<b>BLAITEAU Julie</b>	LLO
	2 CAILLEAU Nicolas	LLO		
	3 KRELLADI Yamina	LLO		
	4 REYES Richard	A2F		
	5 MULUMBAY Carole	LLNIDF		
	6 GARRIDO Jean Christophe	LLSO		
	7 ANDRE Chantal	LLSO		
	8 YAHIAOUI Esma (C)	LLCE		
	9 LACLEF Dimitri (C)	LLCE		
<b>FO</b>	1 GILBERT Laurence	LLO	<b>SUNER Léa</b>	LLM
	2 BIRAMBAUX Christophe	PREFACE		
	3 TORNE-COLS Catherine	LLSO		
	4 KATTOUCHE Aziz	IFRA		
	5 POYET Yann (C)	LLNIDF		
<b>CGT</b>	1 BRINI Bouziane	LLSO	<b>IRIGOYEN Stéphane</b>	LLSO
	2 PLUQUET Christelle	LLO		
	3			
	4 GARDELLE Katia	LLSO		
<b>CFDT</b>	1 AMMADI Siham	LLSO	<b>LEFEVRE Mathieu</b>	LLSO
	2 PERATOUT Dexter	LLSO		
	3 BIARD Sophie	LLSO		
	4 COLAS Benoit	LLSO		
<b>SUD</b>	1 DUCROS Dominique	LLM		
	2 KIEFFER Gaëtan	LLO		
	3 HADDAN Inès	LLO		
<b>Libre</b>	1 Odette Zézé NIANG	LLSO		

### Les représentants syndicaux :

<b>UNSA</b>	1
<b>FO</b>	1 BOURSIN Véronique
<b>CGT</b>	1 TERAB Mansour
<b>CFDT</b>	1 CARRER Patrick

**Excusée :** 1 CHERIFI Linda (RS - UNSA), CHEBOUT Hamid (T. CGT)

## Ordre du jour

Aux membres titulaires,  
Cher.e.s Collègues,

Nous vous informons que la séance d'installation du Comité Social et Économique aura lieu le :

**LUNDI 27 JANVIER 2020**

**De 14 heures à 17 Heures**

**Au siège de la Fédération Léo Lagrange**

**150 Rue des Poissonniers – 75883 PARIS CEDEX 18**

*Métro 4 : Station Porte de Clignancourt – Tramway T3b : Station Diane Arbus*

*Métro 12 : Station Marcadet Poissonniers*

Nous aborderons, à l'ordre du jour, les points suivants :

1. Introduction par le Président du CSE
  - “ Rappel de la nouvelle représentation du personnel mise en place
2. Règlement Intérieur
3. Désignation du Secrétaire du CSE et des 2 Secrétares Adjoints
  - “ Candidatures
  - “ Votes
4. Désignation du Trésorier du CSE et des 2 Trésoriers Adjoints
  - “ Candidatures
  - “ Votes
5. Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (C2SCT)
  - “ Candidatures
  - “ Votes
6. Autres Commissions : Économique, Activités Sociales et Culturelles, Formation, Logement, Égalité professionnelle,
  - “ Candidatures
  - “ Votes
7. Représentants de Proximité (RP)
  - “ Calendrier, modalités pratiques de désignation

**Le Président du Comité  
d'Entreprise,  
Saïdi MESBAH**

Le Président du Comité Social et Économiques propose de mettre un cadre à l'installation du nouveau CSE en nommant les différent.e.s élu.e.s, en particulier le/la secrétaire, le/la trésorier et les membres des commissions.

Il rappelle que le règlement intérieur fixe le cadre de fonctionnement du CSE. Il précise que toute personne voulant prendre la parole doit au préalable la lui demander. Il enjoint les membres de ne pas discuter entre eux ou de surenchérir sur les prises de parole.

Les élections ont eu lieu au mois de décembre 2019 au terme d'un second tour. Elles étaient basées sur deux accords importants dans la vie sociale de Léo Lagrange, à savoir la mise en place du Comité Social et Économique et, au-delà, l'accord instaurant des représentants de proximité. Ces engagements ont été négociés avec les organisations syndicales représentatives et ont abouti à trois niveaux de représentation de l'ensemble des salariés : au niveau local, régional et national. Les commissions santé sécurité et conditions de travail ont délégué le CSE pour traiter tous les problèmes liés aux conditions de travail, à son organisation. On compte donc au total huit commissions, au lieu d'une seule, qui sont chapeautées par le Comité Social et Économique.

Le taux de participation au premier tour des élections était à peu près équivalent à celui de 2016. Il reste faible par rapport au nombre de salariés de la Fédération. Ces élections présentaient une nouveauté par rapport aux précédentes, avec mise en place de deux collèges :

- Le collège cadre
- Le collège non-cadre qui regroupe les employés et les agents de maîtrise.

Cela a eu un impact sur la représentativité des syndicats.

Le deuxième tour n'a concerné que le collège non-cadre et le taux de participation a été très bas. Un niveau inquiétant qui s'élève autour des 11 %. Se pose la question de l'engagement des salariés quant aux valeurs défendues au quotidien dans les différentes structures en gestion. C'est un sujet qui sera abordé dans d'autres instances.

## I - Introduction par le Président du CSE

Après un mot de bienvenue le président propose un tour de table. Une élue évoque les dysfonctionnements lors de l'élection et notamment le fait que des salarié.es n'aient pas pu voter au premier tour (non-réception des codes ou réception tardive, codes erronés). Elle précise également que les 0,26% manquant à l'OS SUD pour être représentative correspond à seulement 3 voix (2,72) que l'on peut mettre en rapport avec les dysfonctionnements évoqués.

Le Président du CSE ne souhaite pas engager de discussion sur ce point rappelant qu'en ce qui concerne les dysfonctionnements liés à l'impossibilité d'une connexion en raison de dates de naissance des salarié.es concerné.es erronées, il n'a pas eu de remontées significatives sur ce problème qui reste très marginal et attaché à l'information qui a renseigné l'outil de paie sur lequel s'est effectué le paramétrage du vote électronique. Concernant la profession de foi de l'organisation syndicale, elle a été mise en ligne au même titre que celles des autres organisations syndicales. Il rappelle que jusqu'au 7 novembre 2019, il y avait deux déléguées syndicales SUD avec qui la fédération Léo Lagrange était en contact régulier...

Deux élu.es interviennent, l'une en sa qualité d'ancienne élue de l'organisation ayant engagé le recours profite de l'occasion pour apporter quelques précisions étant donné que les salarié.e-s auront accès à ce PV, elle souhaite aborder deux points : La question du « vol » de la profession de foi. Elle est très étonnée que l'organisation syndicale SUD et surtout par le biais de l'élue qui est intervenue en sa qualité de juriste, puisse colporter ce genre de désinformation. Il est important de rappeler que la profession est la note d'intention qui accompagne une liste lors des élections

professionnelles. La profession de foi de Sud était à l'instar des autres listes bien mise à disposition sur le site internet pendant les élections professionnelles. Par contre, qualifier une communication syndicale faite par deux déléguées syndicales dûment mandatées à cette époque, relève d'une méconnaissance de la loi ou d'une volonté de tromper les salarié-e-s. La communication adressée à l'ensemble des salarié-e-s en qualité de leur mandat de déléguées syndicales dressait le bilan des actions menées dans le cadre des mandats qu'elles portaient.

Concernant la question de la représentativité. Pour une organisation syndicale comme Sud qui se targue d'être un exemple dans la formation syndicale force est de constater qu'elle a oublié le plus important dans une élection de premier tour : vérifier sa représentativité. Quand elle reçoit un courrier où SUD se dit représentative et sera à la table des négociations elle est choquée encore une fois. Elle se dit que SUD est encore en train de mentir aux salarié-e-s mais elle n'aurait pu imaginer que c'était plutôt de l'incompétence. Sud ne peut pas ainsi faire porter son incompétence aux autres. Elle peut comprendre et elle entend les difficultés liées à l'accès des informations lors du vote. En effet, elle-même a dû accompagner des salarié-e-s qui n'arrivaient pas à voter ou surtout ne trouvaient pas les bonnes informations pour voter. Néanmoins, la responsabilité de la représentativité de SUD fondée sur « un vol » de profession de foi est « mensongé et dénué » de sens.

Le second élu attendait la chute sur l'information que l'élue avait annoncée lors de la préparation du CSE : le recours est-il toujours d'actualité ?

L'élue concernée dit ne pas être favorable à titre personnel mais n'a aucun pouvoir sur le retrait ou le maintien du recours.

## II - Règlement Intérieur

Les élu.es du CSE ayant pu travailler sur le projet proposent des amendements :

Les élu.es proposent de rajouter en fin d'article 4 dernier paragraphe la précision suivante : « *dans ce cas les heures passées sont considérées comme temps de travail effectif.* »

Les élu.es proposent également de créer deux commissions facultatives non obligatoires dans la partie « Commissions obligatoires » : dont le titre deviendrait « *Commissions obligatoires et facultatives* » et d'ajouter deux tirets :

l'un intitulé « Commission condition de travail ». Pour les élu.es cette commission ne se substituerait pas aux C2SCT mais aurait une mission d'observation.

l'autre intitulé « Commission Communication ». Cette commission est destinée à permettre aux élu.es de mettre en place une politique de communication en direction des salarié.es.

Les élu.es proposent de définir les missions de ces deux commissions comme suit :

### **Commission Condition de travail**

*Cette commission a une mission d'observation sur l'ensemble des territoires de l'UES Léo Lagrange, de réalisation d'études nationales ou locales et de préconisation au CSE.*

### **Commission Communication**

*Cette commission a pour mission d'élaborer la stratégie de communication du CSE en direction des salarié.es et proposer les outils permettant de la mettre en œuvre.*

Par ailleurs les élu.es souhaitent qu'il soit rajouté « *minimum* » à la fin de la phrase « La commission comprend 5 membres titulaires » pour chaque commission.

Concernant les moyens alloués aux CSE, les élu.es proposent de distinguer les aides de l'employeur - des aides prises sur le budget de fonctionnement du CSE. L'article 8 est décomposé en un *article 8.1 mis à disposition par l'employeur, texte de l'article inchangé, d'ajouter un article 8.2 mis à disposition par le CSE. Le CSE met à disposition des membres du CSE les moyens techniques pour assurer leur missions. Ces moyens sont définis dans une annexe technique jointe au présent règlement et adopté au plus tard au CSE suivant l'adoption du présent RI. D'ajouter un article 8.3 heures de délégation supplémentaires - En cas de travaux supplémentaires, le budget de fonctionnement du CSE peut être utilisé pour le remboursement à l'employeur, des heures de délégation supplémentaires des élus du CSE nécessaires à l'accomplissement de la mission décidée en séance plénière. Les modalités sont définies dans une annexe technique au présent règlement intérieur.*

Il est entendu que l'annexe technique devra être adoptée au CSE suivant l'adoption du présent règlement.

A l'article 17, les élu.es proposent le retrait du dernier paragraphe et demande de renvoyer son contenu à la négociation de l'accord dit TRH (Transport, hébergement et restauration).

Les élu.es proposent également que les élu.es suppléant.es puissent participer aux commissions.

Les autres propositions de modification étant d'ordre orthographique et ou de clarification rédactionnelle, elles sont prises en compte.

Après une suspension de séance, le Président du CSE et la DRH LLCE acceptent les propositions concernant la création des commissions dites facultatives selon la formulation proposée. Concernant les membres des commissions, la DRH de LLCE propose de maintenir la rédaction actuelle et de rajouter que les présidents des commissions ont la capacité d'inviter d'autres membres du CSE en tant que de besoin en fonction de l'actualité. En parallèle, la direction donne une suite favorable à la participation des élu.es suppléant.es invité.es au CSE à participer aux commissions non sans avoir rappeler que l'accord de mise en place du CSE ne le prévoyait pas (article 5.2 dernier paragraphe). A ce titre, elle précise que ce point doit être vérifié d'un point de vue juridique.

Le règlement intérieur ainsi modifié sera annexé au présent procès-verbal.

**Le président du CE met aux voix l'adoption du Règlement intérieur du CSE amendé**  
**Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

A l'issue du vote, le problème rencontré par de nombreux élu.es dans l'exercice de leur mandat est exposé. Qu'ils/elles soient cadres, agents de maîtrise ou employé.es les absences liées à une convocation ou à la prise d'heures de délégation, ne sont pas acceptées par la hiérarchie locale, ne sont pas remplacées laissant aux élu.es la charge de travail au même point que lorsqu'ils/elles se sont absenté.es. Le non-accompagnement par la hiérarchie locale de ces temps de travail liés à un mandat, renforce le sentiment des salarié.es, collègues d'élu.es, que ces derniers sont des privilégié.es ! Les élu.es font un lien avec le taux de participation aux élections professionnelles... Les élu.es demandent qu'une information soit adressées à toutes les directions rappelant les obligations légales afin de permettre aux élu.es d'assumer leur mandat en toute sérénité.

Le Président du CSE, s'engage à établir cette note d'information

### **III - Désignation du Secrétaire du CSE et des 2 Secrétaires Adjoints**

Au poste de Secrétaire, une seule candidature est formulée : Yann POYET (LLNIDF)

**Le président du CE met aux voix la candidature de Yann POYET**  
**Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

Aux Postes de Secrétaires adjoint.e.s deux candidatures sont proposées : Laurence GILBERT (LLO) et Richard REYES (A2F)

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Laurence GILBERT et Richard REYES**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

#### **IV - Désignation du Trésorier du CSE et des 2 Trésoriers Adjoints**

Au poste de Trésorier, une seule candidature est formulée : Nicolas CAILLEAU (LLO)

**Le président du CE met aux voix la candidature de Nicolas CAILLEAU**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

Aux Postes de Trésoriers adjoints deux candidatures sont proposées : Hamid CHEBOUT (LLNIDF) et Yamina KRELLADI (LLO).

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Hamid CHEBOUT et Yamina KRELLADI**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

#### **V - Commissions Santé Sécurité et Conditions de Travail (C2SCT)**

Concernant les C2SCT, les élu.es proposent de passer à l'élection dans la mesure où ils./elles ont des propositions de candidatures. Le Président rappelle que seules les candidatures d'élu.es titulaires ou suppléante.es peuvent être désigné.es par le CSE.

##### Concernant Léo Lagrange Animation (LLA)

**LLCE** - 3 candidatures sont proposées : Esma YAHIAOUI Dimitri LACLEF et Alexandra COURET

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Esma YAHIAOUI, Dimitri LACLEF et Alexandra COURET**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

**LLSO** - 3 candidatures sont proposées : Siham AMMADI, Bouziane BRINI et Jean Christophe GARRIDO

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Siham AMMADI, Bouziane BRINI et Jean Christophe GARRIDO**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

**LLM** - 3 candidatures sont proposées : Dominique DUCROS, Virginie GALLO et Nathalie GIRARDOT

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Dominique DUCROS, Virginie GALLO et Nathalie GIRARDOT**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

**LLNIDF** - 3 candidatures sont proposées : Ludivine LELONG, Hamid CHEBOUT et Isabelle DUQUENNE

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Ludivine LELONG, Hamid CHEBOUT et Isabelle DUQUENNE**  
Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0

LLO - 4 candidatures sont proposées : Laurence GILBERT, Inès HADDAN, Chrystelle PLUQUET et Julie BLAITEAU

Après une interruption de séance, une candidate se retire. Les candidatures sont Inès HADDAN, Chrystelle PLUQUET et Julie BLAITEAU

**Le président du CE met aux voix les candidatures d'Inès HADDAN, Chrystelle PLUQUET et Julie BLAITEAU**

**Votants : 26 - Pour : 18 – Contre 0 – Abstention 8**

### Léo Lagrange Formation (LLF)

IFRA<sup>1</sup> - 1 candidature est proposée : Aziz KATTOUCHE.

Il est précisé que lors du prochain CSE, cette instance sera complétée.

**Le président du CE met aux voix la candidature d'Aziz KATTOUCHE**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

TERRITOIRE OCCITANIE<sup>2</sup> : 3 candidatures sont proposées : Catherine TORNE-COLS, Katia GARDELLE et Véronique DELON AUDOUIT

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Catherine TORNE-COLS, Katia GARDELLE et Véronique DELON AUDOUIT**

**Votants : 26 - Pour : 18 – Contre 0 – Abstention 8**

POUR LE RESTE DES ORGANISMES DE FORMATION<sup>3</sup> - 3 candidatures sont proposées : Christophe BIRAMBAUX, Richard REYES et Dexter PERATOUT

**Le président du CE met aux voix les candidatures de Christophe BIRAMBAUX, Richard REYES et Dexter PERATOUT**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

## **VI - Autres Commissions : Économique, Activités Sociales et Culturelles, Formation, Logement, Égalité professionnelle,**

**Concernant la commission économique**, les élu.es sont :

Yann POYET, Bouziane BRINI, Patrick CARRER, Dimitri LACLEF et Dominique DUCROS.

**La présidence est assurée par un représentant employeur.**

**Concernant la commission des activités sociales et culturelles (ASC)**, les élu.es sont :

Catherine TORNE-COLS, Katia GARDELLE, Benoit COLAS, Yamina KRELLADI et Gaëtan KIEFFER

Chantal ANDRE est candidat à la présidence de la commission ASC

**Le président du CE met aux voix la candidature Chantal ANDRE**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

<sup>1</sup> Appellations issues de l'article 6.2.1 de l'accord de mise en place du CSE du 11 juillet 2019

<sup>2</sup> Appellations issues de l'article 6.2.1 de l'accord de mise en place du CSE du 11 juillet 2019

<sup>3</sup> Appellations issues de l'article 6.2.1 de l'accord de mise en place du CSE du 11 juillet 2019

**Concernant la commission logement**, les élu.es sont : Laurence GILBERT, Christelle PLUQUET, Sophie BIARD, Richard REYES et Inès HADDAN.

Dexter PERATOUT est candidat à la présidence de la commission logement

**Le président du CE met aux voix la candidature de Dexter PERATOUT**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

**Concernant la commission formation**, les élu.es sont :

Dominique DUCROS, Carole MULUMBAY, Sophie BIARD, Stéphane IRIGOYEN et Véronique BOURSIN

Christophe BIRAMBAUX est candidat à la présidence de la commission formation

**Le président du CE met aux voix la candidature Christophe BIRAMBAUX**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

**Concernant la commission égalité professionnelle**, les élu.es sont : Siham AMMADI, Hamid CHEBOUT, Véronique BOURSIN, Gaëtan KIEFFER et Manon MELENDEZ

Odette Zézé NIANG est candidate à la présidence de la commission égalité professionnelle

**Le président du CE met aux voix la candidature d'Odette Zézé NIANG**

**Votants : 26 - Pour : 18 – Contre 0 – Abstention 8**

**Concernant la commission communication**, les élu.es sont : Christophe BIRAMBAUX, Nicolas CAILLEAU, Mansour TERAB et Inès HADDAN

Dominique DUCROS est candidate à la présidence de la commission communication

**Le président du CE met aux voix la candidature de Dominique DUCROS**

**Votants : 26 - Pour : 18 – Contre 0 – Abstention 8**

**Concernant la commission conditions de travail**, les élu.es sont : Inès HADDAN, Stéphane IRIGOYEN, Jean Christophe GARRIDO, Mathieu LEFEVRE, Aziz KATTOUCHE

Bouziane BRINI est candidat à la présidence de la commission conditions de travail

**Le président du CE met aux voix la candidature de Bouziane BRINI**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

**Concernant le référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes** (article L.2315-18 Code du travail).

Les élu.es proposent la candidature de Manon MELENDEZ.

**Le président du CE met aux voix la candidature de Manon MELENDEZ**

**Votants : 26 - Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

A la fin de ces votes, le représentant syndical CGT explique les 4 abstentions de ses élu.es survenues sur les votes concernant : la commission C2SCT – LO, la commission C2SCT - TERRITOIRE OCCITANIE, la commission égalité professionnelle, la commission communication correspondent au respect des règles de leur confédération.

## VII - Représentants de Proximité (RP)

Le président du CSE rappelle que l'accord de mise en place des représentants de proximité renvoie au CSE le soin de définir les modalités de désignation.

Le secrétaire du CSE propose la délibération des élu.es du CSE :

*Les élu.es du CSE, en application des dispositions de l'accord de mise en place des représentant.e.s de proximité lancent un appel à candidature diffusé par les élu.es, les organisations syndicales et les représentants employeurs territoriaux. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature au secrétariat de la FLL par voie électronique (adresse mail à déterminer) :*

*Les postulant.e.s devront faire figurer leurs nom et prénom, l'entreprise d'exercice professionnel, l'adresse mail et le numéro de mobile et l'acte de candidature (un écrit formalisant leur volonté de candidature)*

*Pour être valide, le.la candidat.e doit être salarié.e du territoire sur lequel il/elle se présente.*

*Le retour est souhaité pour le 17 février 2020 afin d'effectuer la vérification de rattachement au territoire pour lequel la candidature a été déposée. Les élu.es du CSE seront destinataires des candidatures au plus tard le 19 février au soir.*

*Les candidatures seront examinées par les élu.es lors de la séance de préparation le 24 février 2020 pour un vote en séance plénière le 25 février 2020.*

*Le vote s'effectuera à main levée candidat par candidat pour chaque territoire.*

Le président du CSE propose de fournir l'adresse électronique sur laquelle les candidatures pourront être adressées et circularisera le projet d'appel à candidature auprès des élu.es dès le CSE de mardi 28 janvier 2020.

**Le président du CE met aux voix cette délibération**

**Votants : 26- Pour : 26 – Contre 0 – Abstention 0**

**Fin de la séance du CSE : 18 :00**